

CHAMPIONNAT VÉTÉRANS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION	3
ART. 1 / PRINCIPE	3
ART. 2 / ENGAGEMENT DES ÉQUIPES	3
ART. 3 / TARIF	4
ART. 4 / DÉROULEMENT SPORTIF	4
ART. 5 / FORMULE DE LA COMPÉTITION	4
ART. 6 / CLASSEMENT DES ÉQUIPES DANS UNE POULE	5
ART. 7 / ÉTABLISSEMENT DE LA FEUILLE DE RENCONTRE	5
ART. 8 / TRANSMISSION DES RÉSULTATS	6
ART. 9 / QUALIFICATION DES JOUEUR·SES	7
ART. 10 / PARTICIPATION DES FÉMININES	7
ART. 11 / MODIFICATION DE DATE, LIEU OU HORAIRE	7
ART. 12 / FORFAIT	7
ART. 13 / ARBITRAGE	7
ART. 14 / RÉCOMPENSES	8
ART. 15 / SITE INTERNET	8

RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION

M. Thierry CAMPOT

Tél. 06.78.87.75.96

Mail : veterans@cd16tt.fr

Autre contact : Secrétariat du comité

Tél : 05.45.25.32.54

Mail : secretariat@cd16tt.fr

ART. 1 / PRINCIPE

01 /// Le championnat départemental par équipes vétérans fait référence aux championnats par équipes. Il est régi par les règlements fédéraux de la saison en cours.

02 /// La dernière édition des règlements sportifs fédéraux, Titre XI, est à lire attentivement et est complétée par les règles ci-dessous.

03 /// L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon départemental, qui comprend les différents niveaux du championnat départemental par équipes vétérans.

04 /// Il est précisé que c'est l'association et non une de ses équipes qui participe à l'épreuve.

ART. 2 / ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

01 /// Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite directement sur le site internet du Comité (<https://club.comitett16.fr/competitions/championnat-veterans>) jusqu'à la date limite.

02 /// La compétition s'adresse à tous les licenciés Compétition âgés de 40 ans et plus au 1er janvier de la saison en cours.

03 /// Chaque équipe se compose de 2 ou 3 joueurs maximum désignés à l'inscription.

04 //// Une entente spécifique aux vétérans peut également être créée entre 2 clubs. Elle doit être déclarée dès l'inscription et restera valable pour toute la saison. Dans ce cas, l'équipe sera inscrite sous l'un des 2 clubs choisis, qui sera responsable du suivi de cette équipe.

ART. 3 / TARIF

01 //// Le coût d'inscription d'une équipe est fixé chaque saison par le Comité Départemental. Une facture sera adressée à chaque club en fonction du nombre d'équipes inscrites.

ART. 4 / DÉROULEMENT SPORTIF

01 //// Des divisions sont composées par poules de 5 à 8 équipes en fonction du nombre d'équipes inscrites et en respectant l'ordre de valeur établi par l'addition des points des 2 meilleurs joueurs désignés de chaque équipe.

02 //// Le nombre de poules par division sera déterminé en fonction du nombre d'équipes engagées.

03 //// Les rencontres se joueront en match aller-retour, soit un total de 10 à 14 journées.

04 //// Il est interdit de disputer plusieurs rencontres le même soir, l'ordre des journées doit être respecté.

05 //// Les rencontres se jouent en principe le mardi soir à 20h30 à la date indiquée, sauf cas particulier ou demande des clubs. Dans ce cas, les rencontres devront se jouer dans la même semaine que le jour officiel ou dans la semaine précédente.

06 //// L'équipe qui se déplace doit être présente à 20h (échauffement) pour un début de rencontre à 20h30.

07 //// L'équipe recevant n'a droit à aucun retard et doit être présente avant 20h30 (au plus tard).

ART. 5 / FORMULE DE LA COMPÉTITION

01 //// Pour tous les groupes, la formule de la compétition est par équipe complète de deux joueurs (ou possible, sans obligation, de trois) en un groupe unique de 5 parties (Art I.203.1 des règlements sportifs fédéraux).

02 //// La composition des équipes est libre (aucune obligation d'ordre et placement des joueurs).

03 //// Les deux joueurs d'une équipe sont désignés par A et B ; les deux joueurs de l'autre équipe sont désignés par X, et Y ; le 3ème joueur entrant prenant alors l'appellation de celui qu'il remplace.

04 //// Les deux premiers joueurs désignés jouent les simples, un 3ème joueur peut éventuellement participer à partir du double, et/ou pour un seul simple à suivre, remplaçant au choix l'un des 2 autres joueurs.

05 //// La rencontre se dispute sur une ou deux tables, suivant les possibilités d'accueil et l'accord mutuel des deux équipes. En cas de désaccord, le choix de l'équipe recevant prévaut.

06 //// Le déroulement des parties s'effectue dans l'ordre suivant :

1. A vs X ;
2. B vs Y ;
3. Double (placement libre des joueurs) ;
4. A vs Y ;
5. B vs X.

ART. 6 / CLASSEMENT DES ÉQUIPES DANS UNE POULE

01 //// Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée de simple ou de double. L'addition des points partie obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre. Le résultat de la rencontre doit tenir compte de l'ordre des parties déterminé sur la feuille de rencontre.

02 //// Les points rencontre sont attribués comme suit :

- Victoire = 3 pts ;
- Défaite = 2 pts ;
- Défaite par forfait ou pénalité = 0 pt.

03 //// Toutes les parties étant jouées dans toutes les rencontres de la compétition (pas de score acquis), les équipes sont départagées suivant le quotient des points parties gagnés/perdus (départage général). En cas d'égalité persistante, l'article I.202.2 des règlements sportifs fédéraux s'applique.

ART. 7 / ÉTABLISSEMENT DE LA FEUILLE DE RENCONTRE

01 //// Le club recevant est responsable de la bonne rédaction de la feuille de rencontre.

02 //// Les résultats des rencontres doivent être saisis dans SPID par l'équipe qui reçoit au plus tard le vendredi matin suivant la rencontre avant 9h30. Le logiciel GIRPE v1 permet la gestion des rencontres et la remontée automatique dans SPID, des résultats des parties et de la feuille de rencontre. Ceci est à faire préférentiellement à l'issue de la rencontre.

03 //// Le logiciel GIRPE v1 permet d'envoyer par mail aux correspondants des deux équipes concernées un exemplaire (format PDF) de la feuille de rencontre. Ceci est à faire dès la fin de la rencontre pour éviter les impressions papier.

04 //// En cas d'équipe forfait ou exemptée, l'équipe qui n'est pas forfait ou qui est exemptée doit remplir la feuille de rencontre avec une composition d'équipe. L'envoi de la feuille peut se faire par mail via GIRPE v1 au secrétariat du Comité (secretariat@cd16tt.fr).

05 //// Les résultats des parties sont consignés sur une feuille de rencontre dont l'ordre de déroulement doit être respecté.

06 //// Une amende sera appliquée au club recevant en cas de mauvaise rédaction de la feuille de rencontre.

07 //// En cas de fausse feuille de rencontre, les deux équipes seront sanctionnées chacune (sans différence) par une amende selon le tarif en vigueur pour la saison en cours et 0 point rencontre pour le classement.

ART. 8 / TRANSMISSION DES RÉSULTATS

01 //// Il n'est plus nécessaire d'envoyer un exemplaire au Comité sauf pour les cas suivants : feuille avec réserves, réclamations et/ou rapport du JA.

02 //// Sous réserve de la réception des résultats dans les délais impartis, le comité communique les résultats sur l'espace MonClub (Accès internet) et sur le site du Comité.

03 //// Si une défaillance informatique ne permet pas de gérer la rencontre et de remonter les résultats par GIRPE, il sera toléré exceptionnellement d'utiliser les moyens antérieurs (feuille manuscrite ou feuille électronique). Dans ce cas, une copie de la feuille de rencontre sera envoyée par mail au comité avant 9h30 le vendredi suivant la rencontre.

04 //// Des sanctions financières fixées chaque saison seront appliquées en cas de non-respect de la procédure ou des délais fixés.

ART. 9 / QUALIFICATION DES JOUEUR·SES

01 //// Les joueur·ses sont désigné·es avec l'engagement des équipes.

02 //// Toutefois des joueur·ses, désigné·es dans aucune équipe du club, peuvent être inclus·es avec l'obligation d'avoir un nombre de points classement inférieur au joueur désigné le moins bien classé de l'équipe.

03 //// Pour les clubs ayant plusieurs équipes, aucun joueur désigné ne pourra évoluer dans une équipe inférieure (de N° supérieur), par contre et à l'inverse, la possibilité de faire accéder un joueur d'une équipe inférieure vers une équipe d'un groupe supérieur, est possible, 1 seule fois par phase (aller et retour), à la condition que ce joueur ait un nombre de points classement inférieur ou égal au joueur désigné dans l'équipe supérieure, le moins bien classé.

ART. 10 / PARTICIPATION DES FÉMININES

01 //// Les féminines peuvent participer sans aucune restriction de nombre (équipe complète comprise).

ART. 11 / MODIFICATION DE DATE, LIEU OU HORAIRE

01 //// Pour chaque demande de modification, les deux équipes doivent être en accord et faire parvenir la demande au responsable vétérans. Ce dernier validera ou non la demande. En cas de refus, la rencontre devra se jouer à la date, heure et lieu d'origine.

ART. 12 / FORFAIT

01 //// Un premier forfait entraîne une amende fixée chaque saison et des éventuels remboursements de frais de déplacement.

02 //// Un deuxième forfait entraîne l'élimination de la compétition avec toutes ses conséquences.

03 //// L'équipe qui déclare forfait doit aviser son adversaire et la commission sportive départementale 8 jours avant la date fixée pour la rencontre, sauf cas de force majeure.

04 //// Une équipe d'une association est forfait général soit de son plein gré, soit à la suite de deux forfaits simples consécutifs ou non au cours de la saison.

ART. 13 / ARBITRAGE

01 //// Toutes les parties seront arbitrées par un joueur libre (à tour de rôle) ou bien par un autre licencié de l'un ou l'autre club, en alternance.

ART. 14 / RÉCOMPENSES

01 //// À l'issue du championnat, les équipes ayant terminé en tête de leur division (1er, 2ème et 3ème) seront récompensées et recevront un trophée pour l'équipe ainsi qu'une médaille or pour chacun des joueurs inscrits.

02 //// La remise des récompenses sera effectuée lors d'une soirée dédiée en fin de saison.

ART. 15 / SITE INTERNET

01 //// Afin de développer l'image de notre sport pouvant se pratiquer à tout âge et aussi promouvoir le sport santé, nous souhaitons que les clubs qui en ont la possibilité nous fassent parvenir quelques photos numériques des rencontres par mail, pour les inclure dans une rubrique dédiée sur le site du Comité.